



Feuille d'audience et de jugement

Nous soussigné **MULIER N.E.**

8/14

siégeant comme juge de police en séance publique à **KIBUNGU**le **quinzième** jour du mois de janvier mil neuf cent cinquante neufen cause du (des) nommé **MASIKINI Augustin, fils de Semazima (dcd) et de KAMABUNGO (dcd)**

originaire de la colline Mata, chefferie Nyaruguru, Territoire d'Astrida, résident à Rwamagana chefferie Buganza-Sud, Territoire de Kibungu, mututsi des abanyiginya, âgé de 20 ans environ, célibataire, vendeur, sans condamnations antérieures connues, sans livret d'identité permettant de vérifier son identité.

prévenu de 1°. avoir à Rwamagana, Territoire de Kibungu, le huitième jour du mois de novembre 1958, fait verbalement, à l'O.P.J. résidant à Rwamagana une dénonciation calomnieuse en l'occurrence avoir porté plainte contre son employeur **SALEHE BIN SULTAN** du chef de non paiement de salaire. Fait prévu et puni à l'art. 76 du C.P.L.II;

2°. d'avoir, aux mêmes circonstances de temps et de lieu, commis un faux en écriture en découpant une partie du texte du **BON POUR** et en ajoutant un zéro au chiffre initialement renseigné sur le **Ben Pour**, fait prévu et puni à l'article 124 du C.P.L.II.

Vu la comparution volontaire du (des) prévenu, lequel (lesquels) ~~se trouve (nt) en état d'arrestation~~ lequel renonce expressément à la formalité de la citation, et lequel nous fait les déclarations suivantes :

Q. Vous êtes prévenu d'avoir fait une dénonciation calomnieuse à l'égard de votre employeur **SALEH BIN SULTAN** de Rwamagana en portant plainte contre lui du chef de non paiement de votre salaire alors que cette plainte était injustifiée. Vous êtes prévenu en second lieu d'avoir commis un faux en écriture, en découpant une partie du texte d'un **BON POUR** et d'avoir ajouté un zéro au chiffre 800 renseigné au dit **Ben Pour**. Je vous donne lecture de l'instruction faite par l'O.P.J. Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

R. Je reconnais d'avoir falsifié le **BON POUR** pour avoir 8000 francs au lieu de 800 francs. Mais je n'ai pas une plainte injustifiée.

R. Vous avez signé un **Ben Pour** avec des témoins, déclarant que vous avez touché votre salaire.

R. Mon employeur, au moment de me payer, a repris l'argent pour le remettre dans sa caisse.

Q. Il y a des témoins ?

R. Oui, le nommé **NAKAMANDWA**.

Q. Je vous donne lecture du P.V. 159/M. Nakamandwa déclare ne pas avoir vu que votre employeur a repris de l'argent.